

Présents :

MMes Mireille SIMIAN, Adjointe à la vie Scolaire, Elisabeth TEYSSOT, Séverine MORA, Membres de la commission « vie scolaire » Mme Sylvie CARRE, Adjointe, Lilian CARRAS, Conseiller délégué Franck RIGARD, Directeur du CLSH, Virginie RESSICAUD, Responsable Adjointe du CLSH Isabelle JOURDAN et Viviane GRANJON, Responsables du service des écoles
Mmes Gloria MOREIRA, Chantal NAVARRO, Luzia SOARES, Corine SEREZ, Antonia FERNANDEZ, Christiane MORTAMAI, Zineb CHETTOUH, Allison MILHAUD, Aurore SICLER, Alexandrine CADEAU, agents du service des écoles
Mesdames Karine CORNUAULT, Patricia BONNET, Fabienne LEMESTRE, Association de parents d'élèves du Parc

Excusées : Nathalie GAUTHIER, Chloé ROJO, Stéphanie DEGLESN MELEN

Madame SIMIAN remercie les personnes pour leur présence. Elle propose de faire un tour de table afin que chaque participant se présente.

Elle resitue le contexte. Elle a tenu aujourd'hui à réunir le personnel des écoles et les représentantes de l'association de parents d'élèves du Parc suite au conseil d'école de l'élémentaire du parc qui s'est déroulé le 24 mars dernier. Lors de cette rencontre, ont été fait part à Mmes SIMIAN et TEYSSOT des dysfonctionnements que les parents ont relevé durant le temps périscolaire, notamment sur le comportement de certains agents communaux. Devant le contexte quelque peu tendu aussi bien pour les élus, les agents que pour les parents, dès le lendemain, elle a souhaité réunir, très rapidement, le personnel des écoles concerné avec les représentants de l'association de parents d'élèves afin que chacun puisse s'exprimer. En aucun cas, et Mme SIMIAN insiste, il ne s'agit d'un tribunal. Nous sommes là, avant tout, pour le bien des enfants. Il est important de retrouver, ensemble, un climat plus serein.

Les représentantes de l'association de PE du parc tiennent à préciser qu'elles n'étaient pas d'accord pour rencontrer le personnel. Ce n'est pas leur rôle. Toutefois, elles ont accepté bien que cela ne soit pas évident pour elles et rappellent qu'elles sont le porte-parole de parents dont les témoignages font remonter des soucis par rapport au comportement de certains agents. A ce titre, elles remettent aux participants un récapitulatif des témoignages obtenus et portant notamment sur le langage incorrect employé par les agents, la prise de photos et de diffusion sur des messageries instantanées, l'hygiène et la sécurité, les NAP, la garderie et le restaurant scolaire. Pour ce qui est du langage, Mme BONNET estime qu'en tant qu'adulte, il nous appartient d'être exemplaire. Des paroles ont été prononcées qui n'auraient pas dû l'être.

Madame SIMIAN tient à préciser que plusieurs parents lui ont fait part de leur surprise d'avoir reçu le mail de l'association. Ils n'ont pas compris le sens de cette démarche car ne jugeant pas être concernés.

Pour une meilleure approche, nous allons reprendre point par point les thématiques mentionnées dans le document.

-Nouvelles activités périscolaires (NAP)

Plusieurs enfants se sont plaints à leurs parents du temps qu'il fallait avant de démarrer les activités.

Franck RIGARD, directeur du CLSH, explique qu'effectivement le démarrage des activités peut paraître très compliqué pour les parents. Il faut savoir que beaucoup d'enfants sont inscrits aux NAP, en moyenne 70 enfants. Lorsqu'ils sortent de la classe, les enfants n'ont qu'une envie, celle de se défouler d'autant, qu'avec la réforme des nouveaux rythmes scolaires, ils n'ont plus de récréation l'après-midi.

A 15 heures 30, les enfants quittent leur classe. Une partie d'entre eux est inscrite aux NAP. Aussi, dès 15 heures 45, démarrage des NAP, les enfants sont regroupés sous le préau.

Franck insiste sur le souci de ne pas oublier un enfant. Pour des raisons évidentes de sécurité, il faut les faire asseoir par classe, les recompter et vérifier s'ils sont bien inscrits. La vérification ne commence qu'à 15h50, voire 15h55.

Ce n'est qu'ensuite qu'il est proposé les activités mais dans un temps réduit. Les enfants n'ont plus que 25 minutes maximum pour y participer.

A la fin des NAP, il faut ensuite récupérer les enfants qui sortent et ceux qui basculent sur la garderie. Normalement, tous les matins, les parents doivent informer l'agent si l'enfant reste ou pas. Cela n'est pas systématique. Bien souvent, un enfant inscrit ne vient pas ou vice-versa, un autre s'inscrit au dernier moment ; d'où l'importance de faire l'appel à chaque fois. Il en va de la responsabilité des animateurs.

Franck invite les représentantes de l'association à venir constater, par elles-mêmes, comment cela fonctionne de l'intérieur. Il est ouvert à toute proposition.

Les mêmes difficultés se posent pour les communes qui ont opté, comme SSOzon, pour la formule des 45 minutes par jour.

Madame CORNUAULT demande s'il est possible de revoir les NAP en 2017 et imaginer que les activités puissent basculer sur un après-midi entier.

Madame SIMIAN précise que jusqu'en 2017, nous restons sur les 45 minutes par jour. Elle rappelle d'ailleurs que cette formule a été choisie par les parents suite à une enquête qui avait été menée. Il sera temps ensuite, en 2017, de voir quelles dispositions seront à prendre. D'ici là, la réglementation peut évoluer.

Alexandrine CADEAU, chargée des pointages, explique qu'il y a souvent des changements : un enfant, non inscrit, se rajoute ou bien un enfant inscrit ne vient pas. L'agent doit se montrer très rigoureux. Il ne doit pas passer à côté. Aussi, la vérification journalière prend-elle du temps. Bien que le système est informatisé, l'agent utilise toujours un document papier.

Pour les représentantes de l'association, elles pensaient que les enfants étaient inscrits à l'année, l'avantage étant que les enfants participent toujours aux mêmes activités, sauf changement exceptionnel.

Virginie RESSICAUD revient sur la responsabilité des parents qui doivent prévenir le personnel. Il est constaté, au quotidien, de nombreuses erreurs entre la prévision et la réalité.

Pour répondre à une interrogation de l'Association des PE, le taux d'encadrement des NAP pour le primaire est de 1 animateur pour 18 enfants.

Pour l'association, il y a une incohérence entre les taux d'encadrement différents pour les NAPS, pour le restaurant scolaire et la garderie, alors que les enfants se trouvent dans un même lieu.

Garderie périscolaire – restaurant scolaire

L'association de PE revient sur les punitions collectives et le langage grossier récurrent. Selon les enfants, ils sont souvent assis et attendent longtemps.

Il est à noter que les enfants, dans leur grande majorité, sont surexcités. A un moment donné, les agents ont l'obligation de canaliser les enfants pour obtenir le silence et ramener le calme, d'autant qu'ils sont nombreux.

Allison Milhaud, étant citée à plusieurs reprises, notamment par rapport au langage grossier qu'elle emploierait, est choquée par les propos mentionnés par les parents. Effectivement, lorsqu'elle a commencé à travailler, certains mots lui ont peut être échappés mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Elle n'est pas du tout d'accord sur les écrits des parents d'élèves qui lui imputent des mots qu'elle n'a pas utilisés auprès des enfants.

Effectivement, elle hausse le ton dans le préau. Mais comment faire autrement lorsque les agents sont en présence de 90 enfants, voire plus. Les agents n'ont pas droit au sifflet.

Madame Simian précise que les parents avaient demandé, lors d'un CE des mandats précédents, de ne pas utiliser de sifflet.

Pour avoir l'attention des enfants, il faut, à un moment donné, se faire entendre. Ne pas élever la voix n'est pas possible.

Sur le temps du restaurant scolaire, Allison a recours à diverses manières pour obtenir le silence : elle éteint la lumière, lève la main puis, si elle n'obtient pas l'attention des enfants; elle hausse effectivement le ton.

Il est proposé d'utiliser une cloche. A tester et voir si cela fonctionne.

Concernant le repas servi aux enfants, Viviane explique que pour le fromage et le dessert, les agents n'obligent pas les enfants, s'ils n'aiment pas, à goûter. En revanche, pour l'entrée et le plat chaud, les agents leur font goûter systématiquement. Bien souvent, après avoir goûté, les enfants mangent entièrement le plat proposé.

Autre précision : tous les enfants mangent un dessert. Ils ne sont donc pas privés de dessert. Si les agents ne sont pas pressés par l'horaire, ils repassent une seconde fois à la condition qu'il y en est suffisamment pour tous.

Les parents règlent un repas qui comprend une entrée, un plat chaud et un dessert ; le repas est donc entièrement servi à l'enfant.

Viviane GRANJON revient sur l'important malaise du personnel. Celui-ci se sent décrédibilisé. Les agents ont l'impression qu'ils sont surveillés et épiés dans leurs moindres faits et gestes. Cela devient pesant. Il faut trouver ensemble la solution pour retrouver un climat plus serein pour les uns et les autres.

Les enfants ont d'ailleurs compris l'emprise qu'ils détenaient sur les agents et cela crée un mal-être au niveau du personnel. Alexandrine intervient et donne l'exemple suivant : elle avait puni un enfant de la maternelle. Celui-ci lui a répondu aussitôt « de toute façon, on va se plaindre en mairie, et vous allez être virés ».

Alexandrine a eu un temps de flottement. Au moindre problème, les enfants font des menaces. Elle a peur de s'exprimer et n'ose plus rien dire.

Les agents tiennent à préciser que les enfants sont de plus en plus irrespectueux envers le personnel. D'une manière générale, les enfants sont impolis (ils disent ni bonjour, ni merci), voire insolents.

Des billets d'avertissement ont été mis en place pour ce genre d'incident. Il est impératif que cela remonte, par l'intermédiaire de Viviane, auprès d'Isabelle et Madame SIMIAN ; cette dernière jugera, selon l'importance du fait, si un courrier doit être adressé à la famille.

L'association des PE est d'accord pour la mise en application du billet d'avertissement. A chaque rentrée scolaire, les parents et les enfants signent un règlement intérieur et des règles de vie aux activités périscolaires. Sur les documents sont bien mentionnées les sanctions lorsque les consignes ne sont pas respectées, à savoir 3 avertissements avant une exclusion temporaire ou définitive selon la gravité des faits. Il faut les appliquer ni plus ni moins.

Les représentantes des PE demandent s'il est possible d'avoir la même ligne de conduite pour tous les services. En effet, les enfants perçoivent différemment le comportement de l'agent qui intervient aussi bien sur le centre de Loisirs et sur la cantine.

Virginie revient sur le fonctionnement du Centre de Loisirs. A contrario de la commune, il y a la présence d'une direction sur place et au quotidien pour le CLSH. Ainsi, en cas de souci avec un animateur, le problème est géré en direct avec la direction, ce qui permet une gestion plus aisée de la situation.

Pour une meilleure communication, Isabelle Jourdan et Viviane Granjon remettent leurs coordonnées téléphoniques et mail à l'association des PE. Les parents pourront ainsi les contacter directement, ce qui évitera toute prise d'ampleur de la situation. Mme SIMIAN insiste sur le rôle que l'association des PE en tant que relais auprès des familles et l'importance d'échanger pour une meilleure communication.

Par rapport aux témoignages, elle propose de rencontrer les parents qui ont apporté leur témoignage. L'association de PE transmettra l'information.

Mme SIMIAN est bien consciente que l'actuel restaurant scolaire à l'Orangerie est très bruyant et n'est plus adapté pour l'accueil des enfants. Avec la construction du nouveau restaurant scolaire, cela devrait évoluer positivement mais il faut encore attendre une année.

Autre problème signalé : un mercredi, une maman est venue chercher sa fille à 11 heures 30 et l'attendait car elle s'était rendue aux toilettes. La maman a senti une forte odeur de javel et l'a fait remarquer à son enfant. La petite lui a alors répondu que c'était les enfants eux-mêmes qui mettaient les pastilles de javel dans les toilettes.

Madame SIMIAN a été fort surprise d'apprendre cela et a demandé aux agents des précisions.

Allison, chargée de la garderie, entre 11 heures 30 et 12 h 30, certifie qu'elle n'a jamais donné de pastilles de javel aux enfants.

Les enfants accompagnent effectivement le personnel le mercredi et en fin de journée, pour la garderie du soir et ont plaisir à tirer les chasses d'eau. En aucun cas, l'agent ne donne le produit aux enfants.

Madame Simian revient sur la venue des deux représentantes de l'association le vendredi 25 mars au restaurant scolaire. Elle n'a pas apprécié cette démarche d'une part car la Municipalité n'a pas été informée au préalable et d'autre part par rapport au plan vipirate qui est à son maximum et qui interdit l'accès de toute personne non autorisée au sein de l'établissement.

Les représentantes de l'association précisent qu'aucun agent ne leur a interdit l'accès. Elles s'interrogent sur le fait que quiconque est libre d'entrer.

Le personnel avait reconnu les représentants des parents d'élèves et pensait que ces derniers étaient conviés au restaurant scolaire. Par souci de sécurité, les agents ont prévenu leur responsable de service qui s'est rendu immédiatement sur place.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est pas possible de fermer à clef l'accès au bâtiment.

Autre interrogation de l'association : le lavage des mains des enfants du primaire. Se lavent-ils les mains tous les midis en arrivant.

Les agents n'obligent pas les enfants à le faire mais leur proposent. Pour les primaires, ils se lavent les mains à l'école.

Il n'y a pas assez de lavabos à l'Orangerie : 2 pour les garçons et 2 pour les filles alors que 70 enfants en moyenne déjeunent. Avec le nouveau restaurant, cela sera différent car plus de lavabos ont été prévus aussi bien pour les primaires que pour les maternels.

Les représentantes de l'association de PE reviennent sur le transport des barquettes. Des lentilles ont été servies le jour de leur visite. Elles ont vu les agents qui manipulaient des plats chauds dans des barquettes sans protection au niveau des mains, à proximité immédiate des enfants. Crainte d'un accident aussi bien pour les agents que pour les enfants. Ne pourrait-on pas utiliser des chariots ?

Viviane précise que les plats chauds sont mis dans des barquettes froides, donc pas de crainte d'accident. Pour l'utilisation des chariots, cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité.

Mme Simian rebondit et insiste sur le fait que les parents d'élèves ont voulu vérifier le travail du personnel. Cette visite a été très mal ressentie d'autant qu'elle survenait juste après le conseil d'école.

Pour l'association des PE, cela est un pur hasard.

Dernier point : l'affirmation des parents concernant la prise de photos des enfants qui sont ensuite postées sur des messageries instantanées. L'association maintient la prise de photos mais est réservée quant à l'envoi des clichés sur des sites de messagerie.

Allison confirme qu'elle l'a fait une fois, sans mauvaise intention. A la demande d'une petite de maternelle qui, durant la garderie, avait réalisé une construction, Allison a pris une vidéo montrant la destruction de la réalisation éphémère. Elle l'a ensuite montré à la petite avant de l'effacer.

Les agents affirment n'avoir jamais pris de photos pendant le temps du service du restaurant.

Plusieurs autres exemples sont cités par les agents.

L'enseignante d'une ATSEM a demandé à celle-ci de prendre des photos des enfants en activité durant le temps scolaire, sur son portable personnel. L'ATSEM les transmet ensuite par mail à l'enseignante.

Autre exemple : lors du repas de Noël, des photos ont été prises dans la cour par les agents à la demande des enfants. Les agents les leur ont ensuite montrées et les ont supprimées aussitôt. A aucun moment, les photos sont postées sur des messageries instantanées.

Une note de service a été adressée aux agents de la Commune et du CCAS leur rappelant que l'utilisation du téléphone portable personnel était réglementé sur le lieu de travail, à savoir qu'il était réservé en cas d'urgence ou lors des pauses. De même, il a été précisé aux agents l'interdiction d'utiliser leur propre téléphone portable pour la prise de photos de personnes (enfants ou adultes) dans les bâtiments municipaux et lieux publics.

Seuls, les appareils de photo du service ou les portables professionnels peuvent être utilisés, tout en respectant la réglementation.

Pour répondre à une question des parents d'élèves, Madame SIMIAN confirme qu'il n'y a jamais eu de commission spécifique "restaurant scolaire".

Pour répondre aux interrogations sur la durée d'une année scolaire, notamment par rapport à la notion des 4 ans révolus dans l'année scolaire, il est précisé que ***l'année scolaire s'étend du premier jour de la rentrée qui a lieu début septembre jusqu'au jour avant la rentrée suivante.***

Enfin, l'association des PE signale que les barrières, installées dans le cadre du plan vigipirate derrière le groupe scolaire du parc, Rue Neuve, ont été déplacées et les véhicules y stationnent.

La police municipale a été prévenue et doit intervenir.

D'un commun accord, il est acté une rencontre par trimestre avec Mme SIMIAN et la présidente de l'association des Parents d'élèves. La prochaine sera programmée la première quinzaine de juin. Isabelle Jourdan est chargée de l'organiser.

Madame SIMIAN réitère ses remerciements à chacun de sa participation à cet échange.